



Rouyn-Noranda le 04 mars 2004

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^{ième} Étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418-521-3911
Télécopieur : 418-643-4143

Objet : Demande d'audience publique : Agrandissement du site d'enfouissement de Val d'Or

Monsieur,

Par la présente, le Conseil régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, effectue une demande d'audience publique en lien avec l'agrandissement du site d'enfouissement de Val d'Or.

Suite à la lecture des documents mis à la disposition des citoyens, le CREAT aimerait obtenir des informations supplémentaires concernant ledit projet. Nous souhaitons des explications et éclaircissements sur les points suivants :

1. Le traitement et la disposition du lixiviat du LES actuel et du nouveau LET :

- *Il est mentionné dans certaines parties du document que le lixiviat sera capté en totalité pour le LET et en partie pour le LES actuel. Pourquoi seulement en partie? De plus à la section 2.4.3.2, on ne tient pas compte du LES actuel et à la page 7 de l'annexe 7, il est dit que le MRCVO ne sera pas responsable du LES actuel. Nous souhaitons des éclaircissements sur ces points ;*
- *Rivière Bourlamaque : Il est dit que l'effluent du système de traitement du lixiviat sera aménagé et immergé en permanence à la rivière Bourlamaque. Cette rivière étant déjà très polluée et une des 33 rivières faisant partie de la Gestion par bassin versant, nous souhaitons donc des explications supplémentaires sur la contamination de la rivière Bourlamaque par le LET et LES actuel (puisque le lixiviat sera traité par le LET en partie).*

2. La quantité de déchets acceptés nouveau LET :

- *Enfouissement : Il est prévu d'enfouir plus ou moins 36 000 tonnes par année au LET. Le taux de récupération du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC est de 60% pour 2008. Si le taux n'est pas atteint en 2008, est-ce que cela affectera le tonnage et par conséquent la durée de vie du LET?*

3. La localisation du LET :

- *Propriété du fond de terre (gérée par le ministère des Ressources naturelles). Par conséquent le détenteur d'un certificat doit être propriétaire du fond de terre. Est-ce que les démarches d'acquisition sont en cours entre la MRC et le ministère des Ressources naturelles?*
 - *Le lieu projeté se situe dans une zone d'exploitation forestière, inclus dans une aire commune. Est-ce que les négociations ont été ou seront entreprises pour l'acquisition de l'aire commune?*
 - *Il y a aussi un sentier de motoneiges qui devra être déplacé. Est-ce que les négociations sont en cours?*
-

Voici donc, quelques unes de nos préoccupations en lien avec le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Val d' Or.

Nous espérons, Monsieur Mulcair, que suite à nos explications et/ou questionnements, que vous considérez la demande d'audience publique (concernant ledit projet) du Conseil régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

La présidente du CREAT,



Jacinthe Châteauevert

Cc/MRC de la Vallée de l'Or
BAPE
